



CONFERENCE DE PRESSE DU 21 MARS 2024 INTERVENTION DE SUZANNE MAITRE, PRESIDENTE DU COMITE DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que j'ai l'honneur de vous accueillir à cette conférence de presse qui marque le début des commémorations du 40^e anniversaire de la création de l'Association jurassienne d'accueil des demandeurs d'asile – l'AJADA – devenue entretemps l'Association jurassienne d'accueil des migrants, plus connue désormais sous l'acronyme AJAM.

Mais avant de fêter, un peu d'histoire.

La question de l'accueil des demandeurs d'asile devient un enjeu important pour le nouveau canton du Jura à l'aube des années 1980.

Le 25 novembre 1982, le chef du Service de l'aide sociale de l'époque, Jean-Pierre Joliat, envoie une note au ministre Roger Jardin, en charge du Département cantonal de l'éducation et des affaires sociales. Dans cette note, il est évoqué la nécessité d'ouvrir un centre d'accueil dans le canton du Jura, les demandeurs d'asile étant alors hébergés dans des hôtels de la région ou à l'Auberge de jeunesse de Delémont.

Cette note explique que le Service de l'aide sociale s'occupe de 47 adultes et 8 enfants, provenant essentiellement des régions du Sud comme la Turquie, le Sri Lanka ou l'Afrique.

Le 7 février 1984, le député Max Goetschmann, du groupe Combat socialiste (CS), dépose une question écrite au Parlement jurassien au sujet de l'accueil des demandeurs d'asile dans le canton. En réponse, le Gouvernement reconnaît que la situation s'aggrave et se tend sur le plan des flux migratoires et des arrivées. Il propose alors la création d'une association, sans but lucratif, constituée de députés, de maires, de représentants des églises, de la société médicale, de l'ordre des avocats et d'institutions sociales telles que Caritas Jura ou la Croix-Rouge.

Le Gouvernement précise qu'il entend lui donner la mission "de définir la politique d'accueil des candidats à l'asile d'une part, et d'autre part de projeter la création et la gestion de centres d'accueil."

Dans la foulée, un groupe de travail de 10 personnes est constitué par l'Etat. Il faut faire très vite car un contingent supplémentaire de 40 demandeurs d'asile est attendu...

1984 : naissance de l'Association jurassienne d'accueil des demandeurs d'asile (AJADA)

Le 5 novembre 1984, à Glovelier, une assemblée constitutive donne naissance à l'AJADA. Raoul Piguerez, de Delémont, est désigné à sa présidence.

Le comité élu est composé de représentants des partis PDC, PLR, PS et PCSI. Les deux églises reconnues font leur entrée au comité de même que des représentants de la Croix-Rouge, de Caritas Jura, de la société médicale du canton du Jura et de collaborateurs du Service cantonal de l'aide sociale.

Ce comité prend en charge non seulement les aspects stratégiques mais également opérationnels.

Le 23 avril 1985, le Gouvernement et l'AJADA signent une convention qui définit le mandat de l'association autour des missions suivantes :

- 1. Intégration socioprofessionnelle des demandeurs d'asile
- Création et gestion de petits foyers d'accueil (maximum 15 à 20 personnes) répartis dans les trois districts
- 3. Assistance financière des demandeurs d'asile
- 4. Encadrement social confié à des bénévoles ou à des assistants sociaux.

Rapidement, le comité est débordé par l'augmentation du nombre des arrivées sur le territoire cantonal. Il demande alors plus de moyens et la nomination par le Gouvernement d'un délégué à l'asile ayant la fonction de directeur de l'association.

1985 : un ultimatum au Gouvernement jurassien

Le 28 juin 1985, le président Raoul Piquerez s'impatiente et adresse une lettre au Gouvernement dans laquelle il relève "la surprise et l'inquiétude du comité face à la lenteur avec laquelle sont traités les problèmes des demandeurs d'asile". Il rappelle que le comité lui a soumis une proposition de nomination d'un délégué à l'asile, qui est à l'époque en souffrance. Il lui lance un véritable ultimatum en fixant un délai jusqu'au 3 juillet 1985 pour procéder à cette nomination, sans quoi le comité résiliera la convention!

Il est visiblement entendu puisque, dans sa séance du 2 juillet 1985, le Gouvernement nomme Victor Etienne, de Porrentruy, à la fonction de délégué à l'asile.

L'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile dans le canton prend alors une toute autre ampleur avec l'ouverture de 3 foyers d'hébergement à Delémont (la Villa Châtelain et un immeuble à la rue de la Justice 7) et Porrentruy (anciennement Hôtel du Simplon), l'Office fédéral de la police (OFP), en charge à l'époque des questions de l'asile, ayant donné son autorisation et accepté leur financement.

En 1986, un quatrième centre est ouvert aux Franches-Montagnes, à Belfond (commune de Goumois), puis un cinquième à Courrendlin. L'association accueille près de 400 demandeurs d'asile et emploie pour cela une vingtaine de personnes.

1999 : crise migratoire en lien avec la situation au Kosovo

A la fin des années 1990, la situation au Kosovo se transforme en guerre civile et débouche sur un record de demandes d'asile en Suisse : 46'000 pour la seule année 1999.

L'AJADA doit alors mettre en place des hébergements d'urgence. Jusqu'à 1'000 demandeurs d'asile sont accueillis dans le Jura en 1999. Pour faire face à la situation, la Confédération crée une autorisation de séjour temporaire en tant que personne admise provisoirement. Précurseur du statut S actuellement délivré aux personnes ayant fui l'Ukraine, ce permis est octroyé sans procédure d'asile.

L'accueil temporaires de nombreux Kosovars est progressivement levé après l'intervention militaire internationale qui met fin à la guerre le 9 juin 1999. Le Conseil fédéral lève alors l'admission provisoire. Il en fait de même pour les ressortissants de la Croatie et de la Bosnie.

Avec la collaboration des autorités cantonales et fédérales, l'AJADA contribue à la mise en place d'un programme d'aide au retour. De nombreuses personnes en profitent et rentrent dans leurs pays respectifs.

Dès l'accalmie du conflit au Kosovo, le nombre de demandes d'asile connait un déclin marqué. De 1'000 personnes accueillies dans le dispositif d'asile jurassien en 1999, ce nombre chute à 280 en 2007. L'AJADA doit alors fermer de nombreuses structures et se séparer de plusieurs collaborateurs.

2009: l'AJADA devient l'AJAM

Dans le courant de l'année 2009, le Gouvernement attribue à l'AJADA le mandat de la prise en charge des personnes ayant obtenu l'asile (permis B réfugié reconnu). Jusqu'alors, ce mandat est attribué à Caritas Jura. Il ne concerne toutefois qu'une dizaine de cas.

Pour illustrer l'extension de son mandat, l'AJADA, appellation par trop restrictive qui ne reflète pas suffisamment l'étendue de sa mission, devient l'AJAM.

Depuis cette date, l'établissement a la charge du suivi de toutes les personnes issues de l'asile (permis N requérant d'asile, permis F personne admise à titre provisoire, permis B réfugié reconnu) et des personnes frappées d'une décision de non entrée en matière (NEM) au bénéfice de l'aide d'urgence. Elle s'occupe également des personnes au bénéfice d'un permis B de plus de 5 ans et d'un permis F de plus de 7 ans pour lesquelles la Confédération ne participe plus financièrement à leur prise en charge.

Ce modèle jurassien est probablement unique en Suisse puisqu'une seule institution s'occupe du suivi de ces personnes. Dans les autres cantons, il n'est pas rare que les effectifs soient répartis, selon leur statut, dans 2, voire 3 collectivités publiques (cantons et communes) ou institutions.

2014 et 2019 : arrivée des programmes d'intégration cantonaux (PIC) et de l'Agenda Intégration Suisse (AIS)

Afin d'intégrer plus rapidement les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société, et de réduire ainsi leur dépendance de l'aide sociale, la Confédération et les cantons s'entendent, en 2014 et 2019, sur la mise en place de programmes d'intégration cantonaux (PIC), qui posent le cadre général des mesures mises en place pour l'intégration des populations étrangères et sur un agenda commun en matière d'intégration, qui définit des objectifs à atteindre et des processus à mettre en place.

Ces programmes ambitieux sont basés sur une prise en charge rapide et personnalisée. Ils concernent les réfugiés reconnus (permis B et F réfugié) ainsi que les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (avec un permis F). L'AJAM y prend une part active et importante.

Le coup d'envoi de l'AIS est officiellement donné en mai 2019. En l'adoptant, les instances politiques – le Conseil fédéral, le Parlement et la Conférence des gouvernements cantonaux – ancrent l'intégration des personnes du domaine de l'asile dans une perspective nationale. Cela lui donne une visibilité accrue.

Dans le Jura, pour favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes migrantes, l'AJAM s'appuie sur un vaste éventail de mesures (cours de français intensifs, préparation à une formation, soutien à l'aptitude à une formation ou à un emploi, coaching, bilans de compétences, actions parents-enfants visant à renforcer les compétences parentales et l'intégration préscolaire, etc.). Ces dispositifs fonctionnent car de nombreuses personnes sont sorties durablement de l'aide sociale.

2015-2016 : la crise migratoire atteint la Suisse

En 2015, le cœur de l'Europe est atteint par une nouvelle vague migratoire. Plus de 2,5 millions demandes d'asile sont déposées entre 2015 et 2016. La majorité des demandeurs d'asile viennent de pays où les violences et les violations à large échelle des droits humains sont prouvées (Erythrée, Afghanistan, Syrie, Irak), ce qui laisse peu de place à la thèse des réfugiés économiques. Cette année-là, 39'523 personnes déposent une demande d'asile en Suisse.

Alors qu'elle en héberge 543 en 2013, le nombre de personnes prises en charge par l'AJAM en 2016 est de 1'000.

Pour répondre à cet afflux, elle ouvre plusieurs structures d'hébergement dans tout le canton. Elle fait face à cette situation exceptionnelle puisque, comme en 1999 et en 2022 avec la crise en Ukraine, elle ne doit pas recourir à des abris de protection civile, contrairement à de nombreux cantons suisses.

2016 : révision de la loi fédérale sur l'asile

Le 5 juin 2016, le peuple se prononce en faveur d'une vaste révision de la loi fédérale sur l'asile, qui prévoit une réforme fondamentale du traitement des demandes d'asile.

L'objectif central est ainsi défini : l'accélération des procédures doit s'inscrire dans une logique de proximité. L'ensemble de la procédure se déroule désormais dans un seul et même lieu. Plusieurs centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) assumant des tâches procédurales sont ouverts à cet effet. Les principaux emplacements se situent à Boudry (NE), Zurich (ZH), Alstätten (SG), Berne (BE), Bâle (BS) et Chiasso (TI).

Les demandeurs d'asile y séjournent au maximum 140 jours.

Au moment de la réforme, il est prévu que 72% de toutes les demandes d'asile feraient l'objet d'une décision définitive dans ce délai.

La réforme permet également de mettre en place une importante innovation en matière de garantie des droits puisqu'un représentant juridique indépendant est désormais attribué à chaque candidat à l'asile.

2022 : flux migratoire d'une ampleur inédite

Puis survient 2022, l'année où la Suisse et le canton du Jura sont confrontés à la plus grande crise migratoire d'Europe depuis la seconde guerre mondiale avec le début du conflit en Ukraine. Au total, entre le déclenchement du conflit en février 2022 et la fin de cette année, 600 personnes ayant obtenu le statut de protection S sont accueillies dans le canton du Jura.

Mais ce n'est pas tout : dès l'été 2022, une nouvelle vague de demandeurs d'asile, en provenance d'Afghanistan, de Turquie, d'Erythrée ou encore de Syrie, dont un grand nombre de mineurs non accompagnés (MNA), conduit l'AJAM à redoubler d'efforts pour organiser l'accueil, l'hébergement et la prise en charge sociale de ces populations dans un dispositif qui, tous permis confondus, passe de 1'177 à 1'811 personnes entre janvier et décembre 2022, soit une augmentation de 54%.

Gouvernance de l'AJAM : un modèle unique en Suisse qui associe tous les partis politiques

Malgré les crises migratoires successives et une situation politique tendue, la question sensible de l'asile ne s'est jamais imposée dans le canton du Jura comme thème central du débat politique. Alors que le sujet de la migration polarise l'opinion et crée la méfiance, les controverses politiques sur cet objet sont peu nombreuses dans notre région.

On doit probablement cela à l'esprit d'ouverture des Jurassiens. On le doit aussi au modèle unique en Suisse de gouvernance de l'AJAM qui y associe tous les partis politiques jurassiens.

Ainsi, composé de 11 personnes, le comité de l'AJAM (organe dirigeant de l'institution) est constitué de représentants des groupes politiques au Parlement jurassien du Centre Jura (ex PDC), du Parti socialiste jurassien (PSJ), des Verts et CS-POP, du Parti libéral-radical jurassien (PLRJ), du Parti chrétien social-indépendant (PCSI) et de l'Union démocratique du centre (UDC). Les églises reconnues en sont également membres de même que les grandes institutions à caractère social (Caritas Jura et Croix-Rouge).

Ce modèle de gouvernance permet non seulement d'agir avec promptitude, mais également d'équilibrer les points de vue et les opinions exprimées en tenant compte des sensibilités politiques.

Au vu du climat politique jurassien moins conflictuel sur les questions de l'asile que dans d'autres régions, c'est un gage de stabilité et de réussite.

Sérénité et résilience

De multiples défis ont été relevés ces dernières années, en particulier avec les conflits simultanés en Ukraine et dans d'autres régions du monde. La crise traversée a eu un grand mérite, celui de démontrer le professionnalisme de l'AJAM, sa résilience et sa faculté d'adaptation. Forte de ses valeurs, l'institution a montré sa solidité. Je crois fermement à notre mission et, collectivement, nous sommes prêts à nous surpasser pour faire face aux prochains défis.

Fière de son histoire riche de 40 ans, confiante dans son modèle de gouvernance éprouvé, forte pour l'avenir mais consciente de ses limites aussi, l'AJAM a passé plusieurs "stress test" concluants ces 10 dernières années. Elle est ainsi prête pour les 40 prochaines années!

Manifestation officielle du jeudi 29 août en présence de Monsieur le conseiller fédéral Beat Jans, chef du Département fédéral de justice et police (DFJP)

Avant de conclure et de passer la parole à notre directeur pour présenter le programme des festivités, je vous annonce que Monsieur le conseiller fédéral Beat Jans, en charge de l'asile, a accepté notre invitation de participer à la manifestation officielle qui aura lieu le jeudi 29 août prochain. Dino Belometti vous donnera le détail de cette visite.

Je vous remercie de votre attention.

Delémont, le 21 mars 2024

Suzanne Maître Présidente